



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

*fondée en 1922*

# AVIS DE COURSE

## Régate SNSM – Samedi 30 juillet 2022

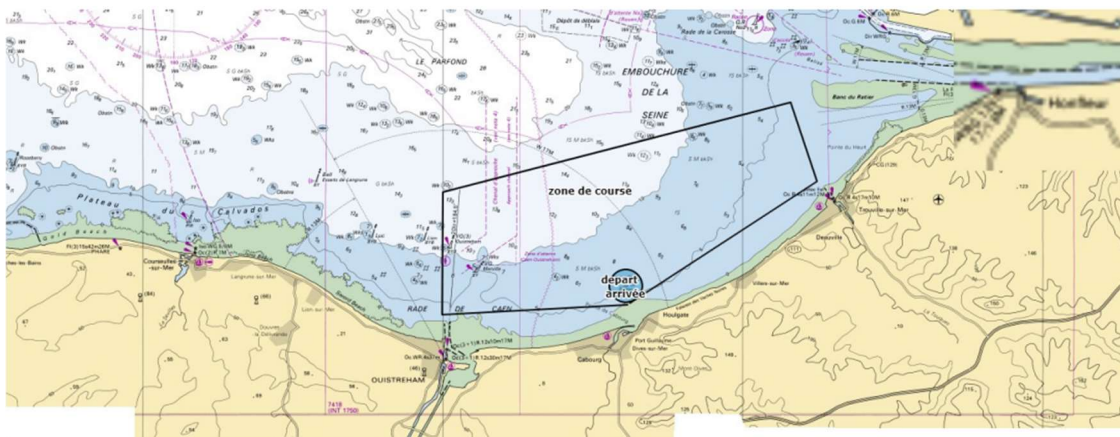
### 1. PROGRAMME

La régata se déroulera selon le programme suivant :

Ouverture des portes	10h10
Départ Bateau Comité (PM -2h)	10h45
Briefing (PM -1h30)	11h15 en mer
1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (PM -1h) aux environs de la DI	11h45
Pleine Mer	12h44 – Coeff. 75
Fin de la régata, au plus tard (PM +2h)	~14h45
Proclamation des résultats et pot (PM +3h)	16h00
Fermeture des portes	15h55

### 2. ZONE DE COURSE

2.1 La zone de course sera située au large du port de Dives-Cabourg-Houlgate, entre la balise de Merville à l'Est de Ouistreham et la balise Trouville SW



*Les bateaux devront impérativement s'écarter à plus de 0,5 MN du bateau câblé au niveau de Merville-Franceville*

2.2 Coordonnées des bouées

DI	49°19.214' N	00°05.825' W
Merville	49°20.500' N	00°14.700' W
Trouville SW	49°22.55' N	00°02.819' E



## SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

*fondée en 1922*

### **3. PARCOURS**

- 3.1 Le parcours de type côtier ou construit sera décrit dans les instructions de courses (IC). Le parcours à effectuer sera indiqué lors du briefing en mer et par un pavillon au Bateau Comité
- 3.2 Le départ sera donné aux environs de la DI

### **4. CLASSEMENT**

- 4.1 Le barème temps sur temps sera appliqué selon les instructions FFV Osiris Habitables, sans application du CVL
- 4.2 A partir de 4 bateaux de la même série, un classement spécifique sera établi

### **5. RÈGLES**

- 5.1 La régata sera régie par :
  - Les Règles de Course à la Voile 2021-2024
  - La partie B section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
  - Les règles de jauge 2021 Osiris de la Fédération Française de Voile
  - Les règles de classe des séries admises
  - Les instructions de course (IC) disponibles sur le site de la SRD
- 5.2 Les concurrents participeront à la régata entièrement à leurs propres risques  
La décision de participer à une course ou de rester en course relèvera de leur seule responsabilité  
En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, les concurrents déchargent l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel
- 5.3 Les participants devront respecter les règles sanitaires en vigueur les jours de l'épreuve, à leur bord et lors des manifestations accompagnant les régates

### **6. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 6.1 La régata sera ouverte à tous les bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière à moins de 6 milles d'un abri et titulaires d'un certificat Osiris valide dont le coefficient net est au minimum de 10
- 6.2 Tous les bateaux devront être équipés d'une VHF et d'un moteur
- 6.3 Chaque bateau participant devra détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1 500 000€ par incident, ou son équivalent



## SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

*fondée en 1922*

- 6.4 L'équipage devra être composé de 2 personnes au minimum  
Les skippers devront être en possession de leur licence FFV Compétition ou d'une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical avec la mention « pratique de la voile y compris en compétition »  
Les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale  
Le port du gilet de sauvetage sera obligatoire pour tous les participants
- 6.5 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site de la Société des Régates de la Dives [www.srd-yachtclub.fr](http://www.srd-yachtclub.fr) (« Les Activités » puis « Le Programme 2022 »)
- 6.6 Les frais d'inscription par bateau non-membre de la SRD sont de 10€  
Ils seront payables lors de l'inscription :  
- De préférence en ligne en suivant le lien figurant sur le formulaire d'inscription  
- A défaut par virement sur le compte :  
IBAN : FR76 1010 7007 3400 2230 2256 302538 / BIC : BREDFRPPXXX

### **7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

La Société des Régates de la Dives  
Port Guillaume de Dives – Cabourg – Houlgate  
Quai Bernard Magne  
14160 Dives-sur-mer

06 85 31 39 91 / 06 32 11 34 53

[contact@srd-yachtclub.com](mailto:contact@srd-yachtclub.com)

[www.srd-yachtclub.fr](http://www.srd-yachtclub.fr)